L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.
N° 43, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 16 AOUT 1853.

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT

Trésorier d'Etat :
HARRY T. HAYES—de la Nouvelle-Orléans

Auditeur des Comptes Publics :
JOHN E. King—de St Landry.

Surintendant des Ecoles Publiques
A. M. LAMON—de Comté Pâton Rouge.

FIEVRE JAUNE.

Les bruits les plus absurdes circulent dans l'intérieur de la Louisiane et dans les autres Etats sur le fléau qui sévit en ce moment à la Nlle Orléans. On assure gravement que ce n'est pas la fièvre jaune, mais une horrible peste qui frappe indistinctement tous les habitans, qu'elle respectant pas plus les personnes acclimatées que celles qui ne le sont pas.

Il importe de démentir ces bruits qui peuvent causer un préjudice notable à notre ville. Ce n'est pas la première fois que la fièvre jaune exerce ici ses ravages, et si les alarmes semblent plus vives cette année, c'est que depuis 1847 nous n'avions pas eu d'épidémie et que nous nous serions tous du concubinage, si ce n'est que la maladie ne sévirait plus sous cette forme.

Notre attente a été déçue, et c'est aujourd'hui. Quel mal a pris l'administration pour [illegible] vers la ville de l'invasion de Sévas ? Aucun. Jamais nos rues n'avaient été aussi malpropres. Jamais les autorités n'avaient montré une aussi criminelle incurie et une aussi stupide indifférence à l'endroit de la salubrité publique. Avec quelques précautions, avec un système de quarantaine sagement conçu et mis en vigueur dès le commencement de juin, nous tenions peut-être que la fièvre jaune n'est pas déclaré à la Nlle Orléans. Forcer les navires de s'arrêter à quelques milles au dessous du port pour les faire examiner par des officiers de santé, les contraindre, s'ils ont à bord des cas de fièvre jaune, d'ancrer près d'un lazaret, et d'y passer quelque temps, faire ici en un mot ce qui se pratique dans presque tous les ports de mer de l'Atlantique, tel est l'unique moyen de nous délivrer du fléau qui décime périodiquement notre population non acclimatée. Et qu'on ne nous parle pas des entraves que ce règlement apporterait au commerce. Une détention de quelques jours n'empêcherait pas les navires de se diriger vers notre port, tandis que lorsque des cas de fièvre à la Nouvelle Orléans nos quais sont désertés, on n'y voit ni bateaux à voiles ni bateaux à vapeur. Une seule année de fièvre jaune, fait plus de mal au commerce que vingt années d'une rigoureuse quarantaine.

Quelle que soit l'origine de la fièvre jaune, il est évident qu'elle ne se produit pas spontanément parmi nous. Elle est invariablement importée par des navires venant des Antilles, et selon qu'elle rencontre les dispositions propices à son développement ou qu'elles lui soient contraires, elle prend de la force épidémique ou paraît après avoir vaincu ses efforts, de même qu'une flamme s'éteint dans une atmosphère peu favorable à la combustion. La fièvre jaune ne se communique pas par le contact, mais lorsqu'elle a été domicilée quelque part, elle se trouve pour ainsi dire répandue dans l'air qu'on respire, et elle frappe des victimes indistinctement tous ceux qui ne sont pas acclimatés. Il est donc essentiel de l'empêcher d'arriver jusqu'à nous. En établissant un lazaret à quelque distance de la ville et en forçant les navires qui viennent des Antilles aux époques de fièvre jaune de faire quarantaine, nous préserverons la ville du fléau. On aura beau s'élever contre de système d'isolement temporaire, c'est le seul qui jusqu'à présent ait donné des résultats satisfaisans. Autrefois la fièvre jaune sévissait à New York, à Philadelphie et dans d'autres villes du Nord, elle sévissait également dans plusieurs ports de mer de France et d'Espagne, mais elle y était importée des pays où elle est endémique. Voit-on maintenant, nous en dirons pas une épidémie de fièvre jaune, mais seulement des cas isolés de cette maladie dans les villes que nous venons de nommer ? Non, parce que tous les bâtimens arrivant des ports du Sud et des Antilles reçoivent avant d'aborder un lazaret la visite d'un médecin qui les consigne à la quarantaine lorsque le cas l'exige.

Les grands centres de population sont les seuls qui favorisent les épidémies, car l'atmosphère s'imprègne aisément du virus, tandis qu'ailleurs elle tend à l'épurer ou au moins à le neutraliser. C'est l'action de la goutte d'huile qui n'altère point une eau pure et qui cependant complète la couleur d'un autre liquide. Préservons donc, en temps opportun, la Nouvelle Orléans du virus.

Mais nous ne voulons pas nous étendre du vantage sur un sujet qui est du ressort de la Faculté et qui, si nous continuons, nous exposerait peut-être à commettre de plaisantes bévues. Revenons aux bruits qui circulent dans nos propres campagnes et hors de l'Etat. Voici ce que nous lisons dans l'*Avant-Courrier* de la paroisse Saint-Charles :

« Le terrible épidémie (la fièvre jaune) fait plus de ravages que jamais à la Nouvelle-Orléans. Elle n'est plus seulement la population étrangère qu'elle dévore, mais *encore la population indigène*. On ne peut plus trouver de fossoyeurs pour creuser les fosses dans le cimetière. Les morts restent sur pied morts par charrettes et on les jette dans la fosse commune. D'après des personnes dignes de foi, on nous assure que c'est une peste et non la fièvre jaune qui règne en ville ; on nous assure de plus que le mal peut avoir été importé par les navires qui viennent de Rio Janeiro, mais tient quatre et cinq cents. Quelques malheureux expirent au bout de deux heures de maladie, d'autres tombent foudroyés.

« Il est incroyable que le transporte de la Nouvelle Orléans de pareils bruits puissent se répandre sans trouver de contradicteurs. Nous voilà donc, nous autres qui sommes nés à la Nouvelle Orléans et qui y avons passé nos jeunesses sans exposés à la fièvre jaune. Que l'*Avant-Courrier* se rassure ; il n'en est rien. Quant aux morts que l'on transporte la nuit par charrettes dans les cimetières, c'est de la fable. Nous avons assez de nos deux cents victimes par vingt-quatre heures pour qu'on ne double pas ce chiffre. Mais il y a toujours aux époques de chaleurs des gens qui se plaisent à exagérer le mal, comme si la réalité n'était pas assez triste. Les personnes *dignes de foi* qui ont lu celui l'*Avant-Courrier* sont de ce nombre.

Le même bruit sur l'existence de la peste à la Nouvelle Orléans s'est répandu à New York. Le correspondant du *Bulletin* écrit à ce journal : « Nous nous croyons sujets à la maladie et qu'on est persuadé que la population acclimatée disparaît assez rapidement que la population non acclimatée. Nous sommes encore moins malheureux qu'on ne suppose.

OFFRANDES.

Nos concitoyens du Nord, touchés de la désolation qui règne depuis quelque temps à la Nlle-Orléans, s'empressent d'envoyer des secours aux malheureux que frappe l'épidémie. Le Quest hésitera sans doute ce noble exemple et l'inépuisable charité de nos compatriotes de toutes les parties de l'Union nous permettra bientôt de secourir toutes les infortunes, d'entourer de soins empressés tous les pauvres malades, et d'accorder une honorable sépulture aux victimes les plus obscures et les plus abandonnées.

Les souscriptions s'élèvent déjà, dans la seule ville de New-York, à $20,000, dont $7,000 ont été transmises le 12 de ce mois au secrétaire de l'Association Howard.

Cinq mille piastres ont été souscrites à Baltimore et les offrandes continuent à affluer entre les mains du président du Bureau de Commerce qui transmet au maire de la Nlle-Orléans les sommes qui lui parviennent ainsi.

Le Conseil de ville de Philadelphie a voté une souscription de $2,000 qui sera incessamment transmise à M. Crozat. Les souscriptions particulières s'élèvent dans la même ville à [illegible].

Les citoyens de Savannah se sont réunis en assemblée publique le 14 de ce mois et, après avoir déclaré dans une résolution, qu'ils prenaient une part sincère aux douloureuses épreuves de la Nlle Orléans, ont engagé le Conseil de ville à envoyer tout de suite une somme de $[illegible] au maire de notre ville.

Les dames demeurant à l'Hôtel Barnes, à Mississippi City, en sont outrées et ont formé une somme de $272 50 qu'elles ont transmise au secrétaire de l'Association Howard.

La nouvelle Banque des Artisans de la Nouvelle Orléans a envoyé $1,000 à l'Association Howard.

Toutes ces généreuses offrandes laisseront dans la mémoire des habitans de la Nouvelle-Orléans d'ineffaçables souvenirs. La charité est un nombre des vertus nationales du peuple américain, elle s'exerce largement à cette heure, au profit des pauvres de notre ville. Les citoyens de la Nouvelle-Orléans n'oublieront jamais les marques touchantes de sympathie qui leur sont prodiguées de toutes parts.

La bateau à vapeur *R. N. Jones* a pris la place de l'*R. W. Jones* et commencera dès demain les voyages de Bayou Sara. Il fera le service entre la Nouvelle Orléans et ce dernier port deux fois par semaine, partant de notre port le lundi à 5 heures du soir et le mercredi à 10 heures du matin. Le commis sera sur le wharf pendant l'absence du bateau pour recevoir du fret.

Six habitans de Mobile ayant pris ensemble un billet de la loterie de la Havana, cet gagné la prime de $18,000 dans le tirage du 9 de ce mois. Une autre prime de $4,000 a été gagnée dans la même ville.

M. T. G. HUNT.

Nous avions raison de dire que M. T. G. Hunt, le candidat whig pour représenter le deuxième district au Congrès, serait soutenu par toutes les paroisses rurales à l'exception peut-être d'Ascension. Il n'y a de mécontents que dans cette dernière paroisse. Aux Attakapas, les journaux whigs ont déjà arboré au haut de leurs colonnes le nom de M. Hunt. A St-Jacques, nos amis se disposent à réunir l'unanimité de leurs suffrages sur le candidat désigné par la Convention de Donaldonville. Le *Messager*, après avoir constaté le résultat de scrutin, déclare que M. Hunt ayant obtenu la majorité des suffrages pet *de facto* le candidat du parti whig. Quel est maintenant, continue-t-il, le devoir de tous les whigs ? C'est de voter à l'unanimité, en faveur de l'homme distingué auquel les délégués de leur parti ont jugé à propos d'accorder la préférence. Quelle que soit la sympathie que l'on éprouve pour M. Aristide Landry, quel que soit le mérite de l'Hon. John E. Moore, il est important, essentiel, indispensable de se rallier autour de l'éminent orateur qui, sans aucun doute, sera chargé par le peuple de la belle mission de défendre ses intérêts dans le Conseil Législatif de l'Union.

Et nos confrères de St-Jacques continuent en ces termes :

Les électeurs de la campagne se plairont, nous en sommes convaincu, à confirmer le choix de la Convention. C'est, en effet, le seul moyen qu'ils aient de manifester clairement leur intelligence politique. Il y aura entre eux entente cordiale, et leur zèle patriotique sera couronné de succès.

C'est à l'harmonie et à la discipline qui n'ont pas cessé de régner parmi eux, que les Iacobines ont redevables des avantages qu'ils ont depuis quelque temps remportés. Point de dissidences dans leurs rangs susceptibles de leurs chefs de file ont désigné le candidat pour le triomphe duquel ils sont invités à mettre en mouvement tous les rouages de la machine démagogique. Suivons ce conseil, sans les imiter sous d'autres rapports, l'exemple qu'ils nous offrent tous les jours : travaillons activement, et avec le plus parfait accord, à débarrasser de toute entrave la voie que M. Hunt est appelé à parcourir pour arriver au Capitole. Rien de plus facile n'élaguer qu'les buissons. Ils peuvent être plus ou moins épais, plus ou moins épineux ; mais ils ne sauraient arrêter dans leur marche ceux qui se trouvent assez pour une phalange capable de vaincre tous les obstacles.

Le *Mouchoirtée* de St Jean Baptiste, dont les sympathies étaient acquises à M. Aristide Landry, n'hésite pas cependant à donner une complète adhésion à la candidature de M. Hunt. Il s'exprime sans ambages et avec une franchise dont nous lui savons gré. Voici les termes qu'il publie sous ce titre : MM. Tn. Hoxt et L. Bush :

« Dans Notre dernier numéro, grâce à notre correspondant de l'Ascension, nous avons donné un compte rendu complet de la convention whig de Donaldonville, et nous avons raconté les escarmouches qui se sont faites que se livrait les délégués de la campagne et les autocrates de la ville.

« Les délégués de la campagne, après avoir remporte la victoire, ont ensuite capitulé honteusement avec les vaincus, de sorte que ces derniers ne sont vraiment vaincus jusqu'à ce fait.

Leur candidat, M. Th. G. Hunt a été bien et dûment choisi par la convention. Grande a donc été notre surprise, quand nous avons vu le *Vigilant* placer en tête de ses colonnes le nom de M. LOUIS BUSH, comme candidat des whigs de la campagne.

M. Louis Bush est un whig éminent, rempli de talent et de dévouement. Il est greffier de la paroisse Lafourche et jouit d'une grande popularité.

S'il avait été choisi par la convention, nous aurions aucune objection à faire à cette candidature, mais il n'en est pas ainsi, et les whigs des paroisses et Ulville et St Jean Baptiste ne peuvent reconnaître pour candidat que M. Th. Hunt.

« Si les délégués de la campagne ne voulaient s'avoir pour de la convention de M. Théodore Hunt, il aurait dû, lorsque les délégués de Nlle Orléans en ont fait de même, agir sans ces et proclamer alors leur candidat.

Que vos Ed. B. Bush, M. John Moore ou M. Aristide Landry, il aurait alors le candidat régulier de la convention et du district entier et M. Théodore Hunt est, comme M. Aristide Landry, en droit de se laisser porter en qualité de candidat dissident.

La candidature de M. L. Bush n'est rien autre chose qu'une manœuvre démoralisatrice, ce n'est qu'une espèce d'équivoque, tendant qu'on ne trouve au milieu d'un champ pour faire peur aux moineaux.

« En un mot, M. Théodore Hunt, sans avoir toutes nos sympathies, a été régulièrement choisi par la convention, et à ses yeux il est le seul candidat du parti whig.

CORRESPONDANCE.

La lettre suivante nous est adressée des Attakapas par un médecin français qui a longtemps résidé aux Antilles. Nous supprimons le nom de notre correspondant à sa propre requête.

Attakapas, 10 août 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Aurez-vous l'obligeance de publier les lignes ci-dessous. Vous le jugerez sans doute opportunes, si vous connaissez le zèle que vous prîtes de leur donner place dans vos colonnes.

Sur le traitement de la Fièvre Jaune.

Ayant pratiqué plusieurs années la médecine dans les Antilles, notamment les trois dernières décédées au Port au Prince, dominé par nous à sous les équipages de la station anglaise, j'ai eu le satisfaction de ne pas perdre un seul homme pour un heureux hasard, sans doute bien que la fièvre ait régné très fortement [illegible] en ce de novembre. Je ne [illegible] de ce qui a été dit et fait à Barcelone au Mexique et à Paris, vraie ou fausse, [illegible] ce qui pour la science et la santé des Européens étrangers, ces résultats purent porter fruit.

Et tant avec sûre toute question de théorie pathologique et d'application hippocratique ou galénique, qui ne sont le profit de personne, je courrais un plus grand, si ce que chacun en pense faire son profit sans délai.

Traitement prophylactique et curatif.

Je consulte l'usage *indépendamment* de toute tête, même de plusieurs heures, et je tâche d'y faire dormir les uns après, ce qui m'a toujours pas d'un bon augure.

A bord, le navire doit toujours être couvert d'un trop, quelque chaleur qu'il fasse.

Je donne à l'intérieur pour toute boisson et pour tout traitement, et le plus souvent possible, par demi-verre, d'heure en heure au moins :

Limonade à l'eau de gruau ; deux gros par bouteille ; sucre quantité suffisante au goût des malades.

Ajoutez de quatre vingt à cent gouttes de chlorofome pur.

Ajoutez après avoir bouché hermétiquement, ce qui on doit en avec soin.

Trois ou quatre cuillères par jour avec l'huile de palma christi, sont un bon auxiliaire.

Il est nécessaire, selon l'état de la langue et la nature des matières excrétées, de l'état habituel de constipation et du régime échauffant qu'ont suivi ce [illegible] encore après, les équipages, à bord de [illegible] de la [illegible] rétrograde simple le [illegible] de magnésie, *une once et demie par bouteille d'eau*, même administration, à continuer aussi même plus sur jours après la disparition des symptômes.

Cette médication est entièrement théorique et anti pathologique, toute simple qu'elle peut paraître, est suffisante pour faire disparaître toutes les causes qui [illegible] ; le cœur, les vomissements et toute douleur [illegible] rapidement, les émissions [illegible] dont je me suis toujours préservé [illegible] mortifères. A mes côtés, les bâtimens anglais et américains se sont trouvés désemparés de leurs équipages, contrairement aux équipages français et depuis que j'ai quitté cette île, la mortalité a [illegible] sensiblement [illegible] aux anglais et aux sanguons distribuées sans rime, sans raison, systématiquement.

* * *

LOUISIANE.

Paroisse St Bernard.—Un certain nombre d'habitans de la paroisse St Bernard se sont réunis samedi dernier en assemblée publique, au café de M. Francisco de Articta et ont jeté les bases d'un nouveau parti sous le nom : *Les Jeunes Républicains*. L'assemblée était nombreuse. Elle a délibéré sous la présidence de M. Marcel Ducros. M. Octave Regio siegeait comme vice-président. Le programme des *Jeunes Républicains* de St-Bernard comprend la doctrine les améliorations intérieures et celle de la protection de l'industrie américaine. La société s'est organisée en nommant un comité permanent, lont M. Marcel Ducros est le président. MM Diego S. Morales et Philippe Toca, vice-président. MM. Arthur Jorda et Adelard Estopinal, secrétaires, et M. Francisco de Articta, trésorier. Les *Jeunes Républicains* ont désigné aux suffrages de leurs concitoyens les candidats pour le Congrès M. Benjamin Laurent Millaudon ; pour recorder de la paroisse, M. Philippe Toca, pour greffier de la Cour du 2me district, M. Philogène Jorda ; pour sheriff, M. André Morales, pour trésorier de paroisse, M. Hilaire Chalaire ; pour coroner, M. Valery Villeot.

—On lit dans le *National* :

Est ce que la fièvre jaune gagne la campagne ! Nous avons un de nos résidents du Detour des Anglais, à quelques pas de notre bureau, qui est vraiment atteint de cette maladie et qui peut être, alors que le public lira ces lignes, aura cessé d'exister. Heureusement, tranquilliez vous, inscrivieurs, le malheureux dont nous parlons est revenu de la Nouvelle-Orléans, nous dit on, frappé de cette maladie.

—Un des charpentiers, employés sur l'habitation de M. Lonsque est tombé le 11 de ce mois la hant de la toiture de la sucrerie et s'est brisé la cuisse et le poignet gauche.

—Le fleuve continue à baisser rapidement en face de la paroisse St-Bernard, ce qui ne empêche pas de charrier une énorme quantité de troncs d'arbres. Le courant emporte également des cadavres et des restes d'animaux noyés.

—Malgré le mauvais temps qui a régné dans une partie de la paroisse St Bernard, les cannes n'ont pas souffert et le maïs a une fort belle apparence. La récolte promet d'être bonne.

—Les fortes pluies qui ne cessent de tomber depuis quelque temps ont mis, dit le *National*, les chemins publics dans un état vraiment pitoyable. Ce ne sont de tous côtés que des trous énormes, des marais bourbeux et des eaux creuses épouvantables. Les plus forts attelages rentrent en route, et il n'est pas rare de voir les voyageurs obligés de descendre de voiture pour continuer à pied leur voyage. On ne saurait trop combiner cet état de chose gêne la circulation et les communications ordinaires de la ville. C'est à peu près à cette époque de l'année que nos agriculteurs s'occupent généralement des travaux de leurs levées. En hiver, ils sont trop préoccupés des soins qu'exige la rentrée pour vaquer à cette opération. Toutefois, jusqu'à présent, nous n'avons pas vu un seul de nos planteurs prendre à cœur cette importante tâche. Cependant nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur nos levées pour nous assurer qu'elles sont partout dans un état de délabrement complet.

—Une maîtresse de l'habitation Coffman a été mordue dernièrement par un chien enragé.

Paroisse Plaquemines.—M. Hingle a été nommé, le 10 de ce mois, trésorier de la paroisse Plaquemines. Cette nomination paraît être populaire.

—Une convention paroissiale démocratique doit se réunir le 15 de ce mois au Quartier des Burns. Les candidats pour représenter la paroisse sont MM. Villeré, Wilkinson, Foulhouze, Solis et Hoff. La convention choisit entre ces derniers

—Nous lisons dans le *National* :

« Le porteur de la poste, M. Alphonse Lartigue, est arrivé, jeudi soir, à notre domicile et nous a appris que la poste lui avait été volée samedi soir, à la Pointe à la Hache. Le perpétrateur de ce crime est un nègre, qui a pris la fuite après avoir accompli son abominable attentat. Grâce à l'activité de la patrouille de canton, le coupable a été appréhendé, mais il est déjà [illegible] en plusieurs endroits le valise qui renferme la poste. Le justice informe !»

—Le même journal nous apprend que M. Charles Guyarré aîné probablement nommé candidat pour représenter le premier district au Congrès.

CHRONIQUE LOCALE.

INHUMATIONS *dans les différents cimetières de la ville, pendant les vingt quatre heures se terminant lundi, 15 du courant, à 6 heures du matin :*

	Fièvre jaune.	Autres Total maladies.	
Cim Prot., rue Girod.	4	1	5
Cypress Grove (côté de la Mét.)	3	1	4
Potter-field. "	56	6	62
Cim. des Old Fellows, "	0	0	0
Hôpital de Charité. "	29	1	30
Cimetière des Hab. "	0	0	0
" de St Patrick, "	30	1	31
" de Lafayette, de dist.	45	5	50
" des Israélites, "	4	0	4
" St Vincent de Paul, de dist.	19	1	20
" St Louis, No 1, "	0	0	0
" St-Louis, No 2, "	2	1	3
	187	26	213

Hôpital de Charité.—Officiel.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt quatre heures se terminant dimanche, 14 du courant, à minuit :

Admissions	60
Renvoyés guéris	0
Décès	4 dont 35 de fièvre jaune

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt quatre heures se terminant samedi 13 du courant, à minuit :

Admissions	77
Renvoyés guéris	36
Décès	40 dont 35 de fièvre jaune.

RECTIFICATION—Nous avons publié, dans notre chronique d'hier, que M. Chas. Claus avait été arrêté, samedi, sous prévention de tenir une maison de jeux. Il a été mis en liberté sous caution, pour comparaître devant le tribunal de police, lundi prochain.

TENTATIVE DE MEURTRE—M. Jean Forcgano a reçu à bord Joseph Lopez d'avoir voulu le tuer. Joseph a été arrêté et conduit en prison.

ACCUSATION D'INCENDIE—James McManus et Jerry Flynn ont été arrêtés et mis en prison pour avoir volé, samedi dernier, à James Brennan, un hangar et une somme de $60. L'intervention aurait eu lieu à 10 heures du soir.

UN CHERIF EN PELERINAGE.

Le Moniteur publie les détails suivans sur l'arrivée à Marseille du chérif marocain Sidi-Abd Eqdelan :

La ville de Marseille vient d'avoir un spectacle intéressant et rare, celui du chérif le plus illustre de l'Empire du Maroc se rendant en pèlerinage à la Mecque avec une suite nombreuse et brillante. On sait de quel respect sont entourés les chérifs en pays musulmans. Au Maroc, ils ont jouissent de véritables Ordres réalistes entre lesquels est aujourd'hui partagée toute la population de l'empire. Tous les membres d'un même Ordre se doivent assistance et obéissent aveuglément à leur chef. Celui-ci représente le fondateur de l'Ordre et joint d'un pouvoir presque sans bornes, basé sur le respect le plus absolu.

« De tous ces Ordres, le plus puissant et le plus révéré est celui de *Moulai Kaadi*, dont la fondation remonte à l'année 1500. Son chef actuel, Sidi-Abd Eqdelan, est universellement regardé comme un *saint*. De tous les points de l'empire des pèlerins considérables lui sont journellement envoyés, et l'empereur lui-même baise la main avec respect lorsque le saint l'honore de sa visite. C'est ce chef qui vient de débarquer à Marseille.

« Si l'on avait pu douter de la vénération dont il est entouré au Maroc, on en aurait eu les preuves les plus frappantes dans les ovations dont il était l'objet à son départ, depuis sa résidence d'Ouezzan jusqu'à Tanger. De tous côtés on voyait accourir les populations, qui se prosaient sur son passage, dans l'espoir d'approcher le saint et de recevoir sa bénédiction. Elles venaient se précipiter sous les pas de son cheval, étendaient à terre leurs bournous de vair, lui en offraient des présents proportionnés à leurs ressources. A peine son arrivée fut elle connue à Tanger, que le parfa, les autorités et la plupart des habitans de la ville montèrent à cheval pour se porter à sa rencontre, et à sa vue tous prenaient pied à terre pour se prosterner devant lui.

« Dès la première visite que le gérant du consulat de France à Tanger, M. Cotelle, a faite au chérif, les rapports les plus bienveillants se sont établis. Abd Eqadelan a accepté avec empressement le passage qui lui a été offert par M. Cotelle, sur un bâtiment de guerre français, et c'est ainsi qu'il est arrivé le 13 de ce mois à Marseille, sur le vapeur du commerce *le Marocain*.

« L'administration a immédiatement fait appel à la générosité du gouvernement, en faisant mettre à la disposition du chérif un cottage, et le chérif a accepté. Pour ainsi dire, il se trouve dans le plus bel état possible.

« Le gouvernement